

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°02

11 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le deux février le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 20 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Joël MAZZARO, Maire.

## **PRESENTS :**

Joël MAZZARO, Adolphe MOLINA, Lydie GRAMOND-GAY, Karim AMEZIANE, Corinne PELEGRY, Nathalie FLAMAND (Ex BARBIER), Marc BERNARD, Max VELIEN.

**ABSENTS EXCUSES :** Anne ADAMOWICZ (donne pouvoir à Corinne PELEGRY), Yves POTIER, Michel BRASME.

**SECRETAIRE :** Karim AMEZIANE.

**Compte-rendu de la dernière séance :** adopté à l'unanimité des présents.

## **1- Délibération dans le cadre de la Commission Communale d'Action Sociale : règlement d'une facture d'eau pour une famille de la commune.**

Monsieur le Maire rappelle qu'en novembre 2016 le conseil municipal a eu connaissance des difficultés rencontrées par une famille de notre commune. Des actions ont été menées pour les soutenir, les orienter vers des organismes et les aider financièrement.

Aujourd'hui Monsieur le Maire présente une facture d'eau du syndicat des eaux du lac de Moras de 201.50€ en date du 24 octobre 2016 qui n'a pas pu être réglée et qui fait l'objet d'une relance par huissier (Etude de Maître Laporte à Grenoble) pour une somme totale de 231.85€. Cette famille n'ayant pas les moyens actuellement d'honorer cette facture, Monsieur le Maire propose que la commune règle cette échéance.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**2017/02/01 : Vote :** Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**ACCEPTE** que cette facture de 231.85€ soit réglée par la commune en lieu et place des débiteurs.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

11h15 arrivée de Nathalie FLAMAND

## **2- Informations et questions diverses.**

- **Information PLU :** Monsieur le Maire a repris contact avec Monsieur GEOFFROY du Cabinet 2BR afin de convenir des dates du rendu de notre arrêt projet et de la réunion publique pour sa présentation à la population.

Le jeudi 30 mars 2017 à 09h00, Monsieur Geoffroy sera en mairie pour la présentation de l'arrêt projet définitif.

Le vendredi 07 avril 2017 à 18h30 sera organisé la dernière réunion publique avant le dépôt de l'arrêt projet de notre PLU.

La loi ALUR du 24 mars 2014 stipulait que les POS non transformés en PLU devenaient caducs au 31 décembre 2015. Pour les POS engagés dans une procédure de

révision avant le 31 décembre 2015, cette procédure devait être finalisée au 27 mars 2017. Le PLU ne sera pas finalisé à cette date. Notre commune sera donc placée en Règlement National d'Urbanisme (RNU) à compter du 27 mars 2017.

La caducité du POS **n'a pas pour effet de retirer au Maire la compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme**, mais celui-ci est tenu de recueillir **l'avis conforme du Préfet** durant l'instruction.

**Le Maire reste signataire des autorisations d'urbanisme au nom de la commune. Mais il doit obligatoirement consulter le Préfet pour les permis de construire, d'aménager et les déclarations préalables.**

Marc BERNARD pose la question des PLUi (intercommunaux).

A l'heure actuelle, notre nouvelle intercommunalité, qui est en phase de mise en place, n'a pas pour projet de récupérer la compétence PLUi au 26 mars 2017, date proposée par la loi NOTRe. Les communes auront à se prononcer le moment venu sur ce transfert lorsque la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné décidera de prendre la compétence.

- **Information projet école** : Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offre à maîtrise d'œuvre a été publié comme prévu le vendredi 17 février 2017 sur la plate-forme de l'intercommunalité pour les marchés publics et sur le magazine Les Affiches de Grenoble. La remise des candidatures est fixée au mardi 21 mars 2017 à 17h00, et la commission d'analyse des dossiers se réunira le jeudi 23 mars 2017 à 09h00 avec la présence du CAUE.

- **Information carte d'identité, pré-demande en ligne** : Le service de pré-demande en ligne sera effectif pour le département de l'Isère à compter du 21 mars 2017. A cette date les usagers pourront choisir de remplir en ligne une pré-demande de CNI puis devront se rendre dans l'une des mairies habilitées pour finaliser la demande. Pour notre commune, la mairie la plus proche est celle de Crémieu.

-Nathalie FLAMAND rappelle que nous avons convenu de changer les filets des cages de football de notre plate-forme de jeux. Monsieur le Maire confirme que cet achat sera réalisé dans les prochains jours.

-Marc BERNARD informe le conseil des propositions du SMND d'améliorer les déchetteries du ressort de l'intercommunalité. Le coût étant important, la CCBD demande que ces travaux ne soient pas engagés sur l'investissement 2017.

|             |          |         |
|-------------|----------|---------|
| MAZZARO     | Joël     |         |
| MOLINA      | Adolphe  |         |
| GRAMOND-GAY | Lydie    |         |
| AMEZIANE    | Karim    |         |
| PELEGRY     | Corinne  |         |
| POTIER      | Yves     | Absent  |
| BARBIER     | Nathalie |         |
| BRASME      | Michel   | Absent  |
| BERNARD     | Marc     |         |
| ADAMOWICZ   | Anne     | Absente |
| VELIEN      | Max      |         |

**La séance est levée à 11h45.**